



République française – Département de la Haute-Saône
Communauté de communes
des 4 Rivières

Procès-Verbal du Conseil communautaire
Séance du mardi 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à 20 heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des 4 Rivières régulièrement convoqué se sont réunis en session ordinaire à DAMPIERRE-SUR-SALON au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Dimitri DOUSSOT, Président en exercice.

Date de la convocation : lundi 20 janvier 2025

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil communautaire,
- Compte-rendu des décisions du Président,
- Délibération – Attribution de subventions « MaPrimeAdapt' »,
- Délibération – Mise à jour du plan de financement de la future crèche familiale à Lavoncourt,
- Délibération – Modification du règlement d'intervention relatif à l'immobilier d'entreprises destiné aux PME,
- Délibération – Vente de parcelles à SAS Bresson sur la ZAE des Theillières,
- Délibération – Acquisition des locaux de l'Office du tourisme à Champlitte,
- Délibération – Désignation de nouveaux représentants au Conseil d'exploitation de l'office du tourisme des 4 Rivières,
- Questions diverses.

Membres présents prenant part au vote : **Autet** : Dominique PERILLOUX, **Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur** : Gérald DENOIX, Jean-Marie BERTRAND, Sylvie BOUVERET, **Brotte-lès-Ray** : Pierre PATE, **Champlitte** : Christian GUILLAUME, Françoise MOUSSARD, Jean-Christophe PINEAU, Jean-Marc HENRIOT, Martine GAUTHERON, Patrice COLINET, Sandra DESGREZ, **Dampierre-sur-Salon** : Frédéric MAUCLAIR, Régis VILLENEUVE, **Delain** : Jean ALLEMAND, **Denèvre** : Eric ROUHIER, **Fédry** : Jean ROBLET, **Ferrières-lès-Ray** : Fabienne RICHARDOT, **Fleurey-lès-Lavoncourt** : Johan MENNETRIER, **Fouvent-Saint-Andoche** : Alain AUBRY, **Framont** : Pascal MARTINET, **Francourt** : Françoise BUSSON, **Lavoncourt** : Jean-Paul CARTERET, **Membrey** : Eric TAMISIER, **Mercey-sur-Saône** : Aurélien GIROD, **Montot** : Bruno DEGRENAND, **Mont-Saint-Léger** : Dominique LAMIDIEU, **Montureux-et-Prantigny** : Catherine JACQUEMARD, **Percey-le-Grand** : Jean-Pierre REBILLY, **Ray-sur-Saône** : Christelle CARD, **Recologne** : Marie-Claire GAXATTE, **Renaucourt** : Alain NICOT, **Roche-et-Raucourt** : David RUBIO, **Savoieux** : Jean-Marie BOURDENET, **Seveux-Motey** : Jean NOLY, Yoann ROBERT, **Theuley** : Françoise RIONDEL, **Tincey-et-Pontrebeau** : Denis RIONDEL, **Vaite** : Joël BAUGEY, **Vauconcourt-Nervezain** : Dimitri DOUSSOT, **Vellexon-Queutrey-et-Vaudey** : Dylan DEMARCHE, Michèle MALLEGOL, **Vereux** : Frédéric MIGNEREY, **Villers-Vaudey** : Frédéric BESANCON, **Volon** : Jérôme FAVRET.

Pouvoirs :

Mandat	Mandataire
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur : Alain BERTHET	Sylvie BOUVERET
Champlitte : Raymond VINCENT	Dimitri DOUSSOT
Dampierre-sur-Salon : Jennifer VASSENET	Régis VILLENEUVE
Vanne : Joël MONGIN	Denis RIONDEL

Membres suppléants présents également à la réunion et ne prenant pas part au vote : **Delain** : Sylvie BATAILLE, **Denèvre** : Marc SARREY, **Francourt** : Denis MONNOT, **Mercey-sur-Saône** : Stéphanie

GRANTE, **Montot** : André BROUILLET, **Roche-et-Raucourt** : Sylvain WILHELM, **Theuley** : Christelle PAROTY

Membres absents excusés : **Argillières** : Bernard THIERRY, **Autet** : Claudy ROUSSEL, **Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur** : Alain BERTHET, Mélanie BEUCHET, **Brotte-lès-Ray** : Maurice BIDON, **Champlitte** : Catherine LAMBERT, Raymond VINCENT, **Dampierre-sur-Salon** : Jennifer VASSET, Laëtitia GOISET, Yannick GUICHARDAN, **Fédry** : Joël GELINOTTE, **Ferrières-lès-Ray** : Patrice BILLARDEY, **Fleurey-lès-Lavoncourt** : Alain COLINET, **Fouvent-Saint-Andoche** : Philippe MAILLARD, **Framont** : Didier MIROUSSET, **Larret** : Mickaël MAIROT, **Lavoncourt** : Marc ROLLET, **Membrey** : Gérard LAMIDIEU, **Mont-Saint-Léger** : Joël GARNERY, **Montureux-et-Prantigny** : Dimitri MAUCLAIR, **Percey-le-Grand** : Catherine BORONT, **Pierrecourt** : Jean-Luc NEE, Noëlle BERTHELIER, **Ray-sur-Saône** : Michel ALBIN, **Recologne** : Raphaël OUDIN, **Renaucourt** : Roland JACQUIN, **Savoieux** : Michel ATTALIN, **Tincey-et-Pontrebeau** : Lucien CHAMPONNOIS, **Vaite** : Olivier MARCEL, **Vanne** : Joël MONGIN, **Vauconcourt-Nervezain** : Pascal DAMIDEAUX, **Vereux** : Bruno TUPINIER, **Villers-Vaudey** : Sébastien ELSAN, **Volon** : Joëlle GRANTE.

Nombre de membres en exercice :	60
Nombre de membres présents prenant part au vote :	45
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	49
Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote :	7

Monsieur Régis VILLENEUVE, Conseiller communautaire, a été désignée à l'unanimité au début de la séance par les membres du Conseil communautaire présents pour remplir les fonctions de Secrétaire.

1. Intervention de Jacques KELLER sur l'opération « 1 femme, 1 rose »

Jacques KELLER présente le Rotary club en particulier l'opération « 1 femme pour 1 rose » qui permet de collecter des fonds à l'occasion de la journée de la femme.

2. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil communautaire

Jean ROBLET demande la correction de son nom dans les questions diverses. Le Procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec la correction.

3. Information du conseil communautaire

Le Président informe le Conseil communautaire de la démission d'Alain BERTHET de son poste de vice-président au début du mois de janvier pour des raisons personnelles.

4. Compte-rendu des décisions du Président

Décision budgétaire modificative n°4 portant virement de crédit de chapitre à chapitre du budget principal

Le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières a décidé de :

Fonctionnement				
Dépenses				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
7392221	014	020	Fond de préévaluation des ressources communales et intercommunales	-1 700.00 €
66112	66	020	Intérêts – rattachements des ICNE	+1 700.00 €
Total				0.00 €
Recettes				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
Total				0.00 €

Décision budgétaire modificative n°5 portant virement de crédit de chapitre à chapitre du budget principal

Le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières décide de :

Fonctionnement				
Dépenses				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
7392221	014	020	Fond de prérequalification des ressources communales et intercommunales	-100.00 €
66111	66	020	Intérêts réglés à l'échéance	+100.00 €
Total				0.00 €
Recettes				
Compte	Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
Total				0.00 €

5. Délibération n°DCC2025-1 – Attribution de subventions « MaPrimeAdapt' »

Vu la délibération du 26 octobre 2021 adoptant les actions de la CC4R conduites dans le futur programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat ;

Vu la convention du 12 septembre 2022 concernant le programme d'intérêt général de la Communauté de communes des 4 Rivières pour la période du 12 septembre 2022 au 11 septembre 2025 ;

Considérant que le dispositif « Autonomie » a été renommé « MaPrimeAdapt' » par l'Anah ;

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 15 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Commune	Subvention attribuée
Michel GOMES	MONTOT	500 €
Claude MARCAIRE	VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	500 €
Claude CARTERET	LAVONCOURT	500 €

Teneurs des débats : Le Président demande que le détail des travaux soit précisé dans le document préparatoire du Conseil communautaire. Jean-Paul CARTERET signale qu'il n'est pas favorable à cette démarche, estimant que ces informations relèvent de la vie privée des individus et qu'il n'est pas nécessaire de les rendre publiques, les dossiers étant déjà examinés par la commission compétente. Le Président souligne que ces demandes émanent des élus et que les travaux font l'objet d'une subvention publique, ce qui justifie une certaine transparence.

6. Délibération n°DCC2025-2 – Modification du plan de financement de la future crèche familiale à Lavoncourt

Vu la délibération du 19 décembre 2023 lançant le projet de crèche familiale à Lavoncourt ;

Vu la délibération du 25 juin 2024 modifiant le plan de financement de la crèche familiale à Lavoncourt ;

Considérant que :

- La CC4R souhaite mettre en place un accueil collectif pour les jeunes enfants des familles du secteur de Lavoncourt, secteur déficitaire en termes d'accueil collectif de jeunes enfants sur le territoire communautaire ;
- La CC4R a répondu à un appel à projets relatif au fonds innovation petite enfance (FIPE) ;

- Le projet d'accueil collectif de jeunes enfants se déroulerait dans les locaux du Pôle éducatif de Lavoncourt au 1, rue des écoles dans le cadre d'une crèche familiale de 12 places avec un lieu unique d'exercice ;
- Le dernier plan de financement approuvé est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etude, publication, contrôle technique	15 000€	CAF – Plan d'investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants et fond locaux	222 224€
Honoraires maîtrise d'œuvre	31 500€	Appel à projet FIPE	100 000€
Travaux	395 300€	Autofinancement	100 000€
Mobilier	30 000€	Etat (15.5%)	77 776 €
Imprévus	28 200€		
total	500 000€		500 000 €

- Suite à l'ouverture des appels d'offres, il y a lieu d'actualiser le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etude, publication, contrôle technique	20 000 €	CAF – Plan d'investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants et fond locaux – 43,1 %	296 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	31 500 €	Appel à projet FIPE – part CAF – 7.3 %	50 000 €
Travaux	550 000 €	Etat - 29.6%	203 200 €
Mobilier	30 000 €		
Imprévus	55 000 €	Autofinancement – 20 %	137 300 €
total	686 500 €		686 500 €

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 15 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Valider le nouveau plan de financement
- Solliciter une subvention de l'Etat pour le projet de crèche familiale à Lavoncourt
- Autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

7. Délibération n°DCC2025-3 – Modification du règlement d'intervention relatif à l'immobilier d'entreprises destiné aux PME

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 septembre 2018 décidant de déléguer sa compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise auprès du Département par le biais d'une convention ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 11 mars 2020, du 23 juin 2020 et du 27 juin 2023 concernant la modification du règlement d'intervention « aide à l'immobilier d'entreprises » et la signature d'avenant à la convention de délégation de gestion au département ;

Considérant que :

- La Communauté de communes a la compétence « immobilier d'entreprises » ;
- Depuis 2017, le Conseil départemental de Haute Saône a défini une convention type de délégation de cette compétence par les EPCI, ainsi qu'un règlement d'intervention conjoint à adopter en cas de délégation ;

- L'engagement dans ce dispositif permettait de déclencher pour les entreprises une subvention du département dont elle n'aurait pas pu bénéficier si la CC4R n'intervenait pas ;
- Depuis 2018, la CC4R est engagé dans ce partenariat ;
- L'aide conjointement versée par le Département et la CC4R prend la forme d'une subvention, répartie comme suit :
 - o 5% de la part du Département, à hauteur de 50 000 € maximum,
 - o 3% de la part de la CC4R, à hauteur de 30 000 € maximum ;
- Dans un contexte de contraintes budgétaires, le Département a décidé en Commission Permanente du 16 décembre 2024 d'instaurer un principe d'équité entre les contributions respectives du Département et des EPCI.
- La Commission a proposé de réviser le taux d'intervention de la CC4R de 3% à 5% du règlement d'intervention « Aide à l'immobilier d'entreprise » ;

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 15 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Approuver le règlement d'intervention concernant les aides à l'immobilier d'entreprises des PME annexé ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant à la Convention avec le Département ainsi que tout document afférent,
- Autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

8. Délibération n°DCC2025-4 – Vente de parcelles à SAS Bresson sur la ZAE des Theillières

Vu le courrier du 7 janvier 2025 de l'entreprise SAS Bresson indiquant son intention d'achat des lots 6 et 7 de l'extension de la ZAE des Theillières pour une surface d'environ 10 046 m² ;

Considérant que :

- La SAS Bresson, dont le siège social est situé à Saulon la Chapelle (21), est une entreprise familiale de négoce de grains. Cette société souhaite acquérir les lots 6 et 7 pour une surface de 10 046 m² au prix de 7 € HT/m².
- Il souhaite acquérir ces parcelles pour développer une activité de stockage de céréales et de produits du sol. Cette implantation générerait 2 emplois à temps ainsi que 3 contrats à durée déterminée durant les périodes de récoltes.

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 15 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- vendre à la SAS Bresson les lots 6 et 7 pour une surface de 10 046 m² au prix de 7 € HT/m²,
- donner délégation au Président la finalisation de cette vente ;
- autoriser le Président à signer tout document afférent.

9. Délibération n°DCC2025-5 – Acquisition des locaux de l'office du tourisme à Champlitte

Vu la délibération du 16 février 2010 décidant la conclusion d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition d'un ancien lavoir transformé en office du tourisme ;

Vu le bail emphytéotique signé le 10 mai 2011 entre la CC4R et la Commune de Champlitte confiant l'emphytéose du bâtiment situé allée du Sainfoin (correspondant à l'actuel bâtiment de l'Office du Tourisme) jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que :

- Le bail emphytéotique est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 ;
- La CC4R a réalisé les travaux d'aménagement et de réhabilitation des locaux de l'office du tourisme en 2011 ;
- Les locaux de l'office du tourisme à Champlitte appartiennent à la Commune de Champlitte
- Afin de régulariser la situation, il est proposé que la CC4R acquière les parcelles n° AC 257 et n° AC 260 représentant une surface de 180 m² à la commune de Champlitte à l'euro symbolique.

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 15 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- acheter à la Commune de Champlitte les parcelles n° AC 257 et n° AC 260 pour une surface de 180 m² au prix de 1 €,
- donner délégation au Président la finalisation de cette acquisition ;
- autoriser le Président à signer tout document afférent.

10. Délibération n°DCC2025-6 – Désignation de nouveaux représentants au conseil d'exploitation de l'office du tourisme des 4 Rivières

Vu la délibération du 29 novembre 2022 désignant les membres du conseil d'exploitation de l'office du tourisme ;

Considérant que :

- Initialement, le conseil d'exploitation de l'office du tourisme est composé comme suit :

Représentants de la Communauté de communes	Représentants des acteurs du développement touristique local
Dimitri DOUSSOT Martine GAUTHERON Dylan DEMARCHE Dominique PERILLLOUX Pierre PATE Michelle MALLEGOL Daniel HARTMANN Frédéric MAUCLAIR Françoise MOUSSARD	Fabien PERCHET Christine COGNIEZ Antide ROUVIERE Didier NOBLOT Jean-Paul BARBIER Olivier MOLLE Jean-Pierre VIENNEY Virginie PARRINELLO

- Il s'avère que plusieurs membres du collège « représentants des acteurs du développement touristique local » ont démissionné ;

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 15 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de l'OT4R les personnes suivantes :

Représentants de la Communauté de communes	Représentants des acteurs du développement touristique local
Dimitri DOUSSOT Martine GAUTHERON Dylan DEMARCHE Dominique PERILLLOUX Pierre PATE	Fabien PERCHET Christine COGNIEZ Antide ROUVIERE Jean-Pierre VIENNEY Virginie PARRINELLO

Michelle MALLEGOL Daniel HARTMANN Frédéric MAUCLAIR Françoise MOUSSARD	Aurélie MONNOT Nadine POTHIER Laurent CHANEZ
---	--

11. Questions diverses

Comité du souvenir français des 4 rivières

Le comité du souvenir français du secteur de Dampierre-sur-Salon est devenu le comité du souvenir français des 4 rivières. Le comité souhaite acheter un drapeau avec cette nouvelle appellation et a sollicité une subvention de la CC4R. Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'acheter exceptionnellement le drapeau pour le comité du souvenir français des 4 rivières.

Camping de Renaucourt

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il a reçu 2 personnes qui se portent candidates spontanément pour gérer le camping de Renaucourt en reprenant le site en l'état. Le Président propose que ces candidats soient également auditionnés par les élus membres de l'équipe dirigeante et fera l'objet d'une décision lors du prochain conseil communautaire.

Camping de Champlitte

Mme Gay a pris la gestion du camping et prend progressivement ses marques.

Crèche familiale de Lavoncourt

Le Président informe le Conseil communautaire que la CC4R met fin, d'un commun accord, à sa collaboration avec le maître d'œuvre actuel. Il précise que le nouveau maître d'œuvre est l'entreprise SOTEB, qui était classé en deuxième position (sur 3 candidats) lors de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de ce projet au début de l'année 2024.

Eau et assainissement

Aurélien GIROD demande si la législation a évolué concernant le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement. Le Président explique que ce sujet sera abordé à la séance du sénat du 29 janvier et devrait être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'ici le printemps.

Projet du Gymnase

Suite à la demande d'un élu, Frédéric MAUCLAIR indique que la CC4R n'a pas eu le retour sur la possibilité technique pour la rénovation et extension du gymnase.

Fin de séance : 21h15